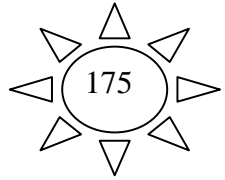


## COMMUNE DE SAINT-GRAVE

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

\*\*\*\*\*



### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le vingt quatre septembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le dix sept septembre, s'est réuni à la Salle polyvalente, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

**PRÉSENTS** : MM GUEMENE Henri - BROHAN Paul – GUITTON Ludovic  
LOYER Dominique – DUBOIS Alain - AUTRAN Thierry –  
GUEHO Cyril- LE CARS Yannick – NEVOUX Claude  
CAUDARD Marie Thérèse –  
DE LA BOUILLERIE Sybille -

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15
---

**ABSENTS EXCUSÉS** : DEPEIGE Fabrice - PIQUET Jocelyne  
LE RAY Marie Thérèse

**POUVOIRS** : PIQUET Jocelyne à NEVOUX Claude  
DEPEIGE Fabrice à LE CARS Yannick  
LE RAY Marie Thérèse à CAUDARD Marie Thérèse

**SECRÉTAIRE** : BROHAN Paul



**Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout d'un point supplémentaire : Autorisation à Madame le Maire de déposer le Contrat Enfance Jeunes**

**Le compte rendu de la réunion du 3 septembre a été approuvé à l'unanimité.**

#### **2015\_09b\_01\_ SUBVENTION AMENAGEMENT DU BOURG**

Le dossier de l'aménagement du bourg a été recalculé en fonction des demandes du groupe de travail composé de Messieurs Guémené, Brohan, Autran.

Cette première estimation a été faite par Mr Bezault de Questembert Communauté, et va permettre de pouvoir déposer les demandes de subventions.

Le montant total retenu est de 75 386 euros

Route de Rochefort entrée du bourg : 4 814.88 TTC

Route de Rochefort, devant la mairie : 63 062.10 TTC

Route de Peillac : 4 408.08 TTC

Route de Saint Martin : 3 101.64 TTC

Des subventions peuvent être demandées auprès du Conseil départemental, dans le cadre «des amendes de polices», ainsi qu'une demande d'aide parlementaire. Le Cabinet LE GAVRE sera contacté pour étudier le dossier et pouvoir le présenter pour validation du Conseil Départemental.

**Après avoir pris connaissance du dossier, l'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions.**

#### **2015\_09b\_02\_ TRAVAUX D'ENROBES PARKING MAIRIE**

Lors du précédent conseil, le montant des avenants concernant la réhabilitation de la mairie avait été validé, pour les travaux supplémentaires d'enrobés du parking à l'arrière de la mairie un devis a été demandé à l'entreprise Bergamasco dont le montant s'élève à 4 963.96 euros TTC.

**Le conseil municipal valide le devis d'un montant de 4963.96 euros.**

### **2015\_09b\_03\_ PEDT (Projet Educatif de territoire)**

Un projet éducatif de territoire (PEDT) a été élaboré conjointement entre différentes communes (Caden, Limerzel, Malansac, Pluherlin, Saint Gravé) suite à la réforme des rythmes scolaires. L'accès au fonds d'amorçage pour l'organisation des activités scolaires est conditionné par l'établissement d'un PEDT validé par une convention

La direction départementale de la cohésion sociale du Morbihan, demande que chaque conseil valide cette convention.

**Le Conseil Municipal valide le PEDT existant, et autorise Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant**

### **2015\_09b\_04\_ CEJ (Contrat Enfance Jeunesse)**

Suite aux échanges avec les services de Questembert Communauté, il ressort de la nécessité d'habilité Madame le Maire en vue du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer tous les documents CAF relatif à l'enfance jeunesse et plus particulièrement les fiches bilan et le Contrat Enfance Jeunesse.**

### **2015\_09b\_05\_ LOGEMENT 3 ROUTE DE ST MARTIN**

M. & Mme Huguet bénéficie d'une mise à disposition du logement au 3 route de St Martin jusqu'au 30 novembre prochain. Ils souhaitent rester dans ce logement en versant à la commune un loyer.

Madame le Maire propose qui leur soit demandé un montant de 200 ou 250 euros.

**Après avoir délibérés à bulletins secret, 10 voix pour 200 euros 5 voix pour 250 euros, les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer le bail avec M. et Mme Huguet pour un loyer de 200 euros à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Les charges seront à charges du locataire.**

### **2015\_09b\_06\_ DOSSIER AD'Ap**

Suite à notre rencontre avec M. FRETIGNE de la DDTM de Vannes concernant la mise en accessibilité des ERP et IOP, un premier diagnostic des travaux d'accessibilité à prévoir à été fait.

Un agenda d'accessibilité Programmé doit être déposé pour le 27 septembre 2015, nous avons la possibilité de prolongé le délai de remise de cet agenda jusqu'au 31 décembre 2015, un courrier a été fait auprès du Préfet. Une liste de chaque établissement recevant du public sera établie avec les obligations nécessaires à prévoir afin que la commission travaux puisse se réunir pour chiffrer les travaux et les planifier sur un agenda allant jusqu'à 6 ans.

**L'ensemble du Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à déposer l'Agenda d'accessibilité Programmé auprès des services de l'État.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Nevoux fait lecture du compte rendu suite à l'entretien entre Mme Piquet et Mme Feildel. Mme Feildel demande au Conseil Municipal de réfléchir sur son souhait d'une mise à disposition gratuite du commerce tout le temps de l'activité en contrepartie des travaux engagés par elle-même. (Mise en accessibilité Toilette, création d'une cuisine, changement des portes arrières...). La commission travaux recensera le montant des travaux et ce point sera revu sur un prochain conseil.

M. Guitton propose de réfléchir sur le montant des travaux que ce bâtiment nécessite, sans possibilité d'extension, et peut être d'envisager l'acquisition d'une partie du Zénith. La commission Commerce doit se charger de contacter Mme Lagadec.

Suite à la fermeture du Lion d'or, il faudra réfléchir sur la licence IV et pouvoir la conserver sur la commune.

M. Guitton demande de pouvoir débloquer le solde de la participation accordée pour les grandes tablées (lors de la fête de la musique) afin de pouvoir régler les diverses factures du Forum des Associations qui a eu lieu le week-end dernier.



Mme Le Maire donne les résultats du marché des assurances fait par le cabinet Consultassur.  
Pour la partie : dommages aux biens, flotte automobile, et risques statutaires des agents le contrat est reconduit avec Groupama.

Pour la partie : responsabilité civile et protection juridique le marché a été attribué à la Maif.

La date de la porte ouverte à la Mairie suite à la fin des travaux vous sera donnée ultérieurement.  
Prochain conseil municipal le 5 novembre 2015

**La séance est clôturée à 23h15  
après avoir délibéré sur les points numérotés  
de 2015\_09b\_01 à 2015\_09b\_06**

**M.-O. COLINEAUX**

**H. GUEMENE**

**P. BROHAN**

**L. GUITTON**

**C. NEVOUX**

**Y. LE CARS**

**D. LOYER**

**A. DUBOIS**

**T. AUTRAN**

**C. GUEHO**

**F. DEPEIGE  
Pouvoir**

**M.-T. CAUDARD**

**M.-T. LE RAY**

**J. PIQUET**

**S. DE LA BOUILLERIE**

**Pouvoir**

**Pouvoir**